



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-064

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Maëlle JOLY a donné pouvoir à David SUC, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Absents :

Christelle BLANCHER, Daniel DI-LITTA et Sébastien VINCENT

Secrétaire de séance : Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	7

Objet : DETR 2025 – ITI de La Filature

Vu la délibération n° 2024-069 du 4 décembre 2024 relative à la DETR 2025 de l'ITI de la Filature.

Vu la délibération n° 2025-054 du 9 avril 2025 relative à l'attribution des lots 1 et 5.

Considérant que l'offre est plus importante que le montant prévu initialement, il convient de revoir la délibération n° 2024-069 avec les bons montants.

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, présente alors le nouveau plan de financement qui sera déposé en Préfecture ainsi que la présente délibération.

La fiche 4 prévoit la performance énergétique et la mise aux normes des bâtiments communaux.

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
ITI de la Filature		Subventions			
Travaux	280 748.57		DETR 2025	84 224.57	30%
		Autofinancement	de la commune	196 524.00	70%
TOTAL DEPENSES HT	280 748.57	TOTAL	RECETTES	280 748.57	100.00 %

Vu l'avis favorable de la commission « Finances / Foncier et travaux » du 12/06/2025.

AR Prefecture

043-214301624-20250616-DEL2025_064BIS-DE
Reçu le 26/06/2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** au titre de l'année 2025 l'opération de travaux ci-dessus présentée conformément à la délibération n° 2024-069 du 4 décembre 2024 tout en réactualisant le montant final des travaux et le tableau de financement,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR au titre de l'année 2025 avec les montants réactualisés,
- **D'ABROGER** la délibération 2024-069 du 4 décembre 2024,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

 Patricia GOUDARD